

Bourses d'excellence des Diplômés et professeurs du DIRO

Grâce à la généreuse contribution de plusieurs de ses membres, l'Association des Diplômés du DIRO (ADDIROUM) a lancé, depuis septembre 2012, un programme de bourses d'excellence pour les étudiants inscrits à temps plein aux programmes de premier cycle du DIRO. Le but de ces bourses est d'encourager l'obtention du diplôme dans les meilleurs délais.

Ce programme attribue une bourse de 2 000\$ (par année) à des étudiants qui auront obtenu (c.-à-d. très bien réussi) 30 crédits ou plus sur les deux ou trois derniers trimestres. Les contributions des diplômés permettent d'attribuer plusieurs bourses par année : 12 bourses ont été attribuées en juin 2014, 13 en juin 2015, 14 en juin 2016, 18 en août 2017, 20 en juin 2018, 23 en juin 2019, 30 en juillet 2020 et 28 en juillet 2021.

Les bourses seront attribuées aux étudiants qui rempliront les conditions suivantes :

- réussir 30 crédits avec une moyenne cumulative supérieure à 3,3 (B+) au terme des deux trimestres d'automne 2021 et d'hiver 2022.
- les crédits obtenus au trimestre d'été 2021 pourront être pris en compte pourvu que l'étudiant réussisse, avec une moyenne cumulative supérieure à 3,3, au moins 36 crédits au cours de ces trois trimestres. Si un stage est effectué au cours de ces trois trimestres, on exigera 30 crédits au total.

Dans le cas où il y aurait plus de candidats admissibles que de bourses disponibles, elles seront tirées au sort. Ce processus n'a été utilisé qu'en 2020 pour allouer 30 bourses parmi 33 candidats.

Modalités:

- Sont admissibles les étudiants de toute provenance (CÉGEP ou autre institution) inscrits aux programmes de 90 crédits au DIRO suivants: B.Sc. spécialisé et bidisciplinaire mathématique-informatique;
- Le choix des boursiers est effectué par le comité des bourses du DIRO, auquel s'adjoignent un délégué de l'ADDIROUM et un délégué de l'AEDIROUM. Ce comité gère aussi les cas particuliers. Le comité se réunit au cours de l'été après la compilation des notes du trimestre d'hiver.
- Un étudiant ne peut pas recevoir plus de deux bourses au cours de sa scolarité;
- Les étudiants finissants ou ayant complété plus de 78 crédits ne sont pas admissibles, à moins qu'ils n'aient complété leur scolarité en 2 ans.

Guy Lapalme
Professeur émérite
Septembre 2021